

Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire, en vue de la mise à disposition d'un guichet situé au rez-de-chaussée du bâtiment «Terminal Ferry» sur le site portuaire de Calais.

2024-03

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L’AUTORITE COMPETENTE :

Société d’Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 Avenue du Mérite Maritime – CS 90283, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d’un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Hauts-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société DBL HERTZ a manifesté son intérêt auprès de la SEPD dans le cadre de son activité de location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Cette société a sollicité la mise à disposition d’une boîte à clés au rez-de-chaussée du bâtiment «Terminal Ferry» sur le site portuaire de Calais + 4 places de stationnement.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d’intérêt », la SEPD entend s’assurer de l’absence de toute autre manifestation d’intérêt concurrente portant sur la mise à disposition susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l’article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l’Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L’AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l’autorisation : autorisation conventionnelle d’occupation temporaire du domaine public constitutive de droits simples portant sur la mise à disposition d’une boîte à clés au rez-de-chaussée du bâtiment «Terminal Ferry» et 4 places de stationnement pour véhicules légers sur le parking dudit bâtiment.
- Détail de la prestation proposée : dépôt d’un dossier de présentation détaillant l’activité qui sera réalisée dans le cadre de la mise à disposition ainsi que les modalités d’exploitation du site.
- Durée de l’autorisation : 2 ans
- Montant prévisionnel de la redevance mensuelle : Redevance selon les tarifs portuaires publics en vigueur. Pour l’année 2024 :
 - Boîte à clés : le barème est de 583.96 euros ht/an
 - Partie places de stationnement : le barème est de 583.96 euros HT/an/emplacement
- Octroi de droits réels : NON.
- Lieu d’exécution : Calais
- Date prévisionnelle de signature de l’autorisation : Début avril 2024

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD),
285 Avenue du Mérite Maritime – CS 90283, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **09/04/2024**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

· Nom et adresse de la société en faveur de laquelle l'autorisation sera délivrée en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : DUNKERQUE BOULOGNE LOCATION HERTZ, société par actions simplifiée enregistrée au R.C.S. de Dunkerque sous le numéro 339 693 773, franchisé indépendant de la société SA HERTZ FRANCE et dont le siège social est situé 17 Rue de la Samaritaine à SAINT POL SUR MER (59430)

Date de publication du présent avis : 25/03/2024.